

Objet: <u>RUE DE TRÈVES 99</u> <u>1000XL</u>	Date: <u>05/11/19</u>	N°: <u>004/7/2019</u>
Travail demandé par: <u>SILVANA ZAHN ZANUSCH</u> de la firme <u>B.D.L. LA DOLINE</u>		
Travail à effectuer: <u>B.O.L. LABORING</u> <u>VIA G. VILLO N° 10 ROMA</u>		
Tél: _____		TVA: _____
TRAVAIL EFFECTUÉ: <u>DEMONTAGE DE 5 UNITES AIR CO AU</u> <u>PSE DESTACTIONS AU GAZ HUILES DE UNITES</u> <u>REPLACEMENT DE UNITÉ PAR DES NOUVELLES</u> <u>UNITES REQUIS AU PSE</u>		
<u>MISE EN SAISON DES CABLES DANS LE LOCAL - PLANCHER</u> <u>OPHS LA CORRECTION</u>		
Début du travail le: <u>05/11/19</u>	Fin du travail le: <u>05/11/19</u>	
Nombre d'interventions: _____	Total des heures prévues: _____	

Note de calcul

Matériel utilisé: _____

VOIR DEVIS

Total fournitures: _____

Matière d'œuvre: _____

Km déplacement: _____

Observations: _____

Nom et signature du technicien: <u>D. BISS</u>	Nom et signature du client: _____	Remarque du client: _____
---	--------------------------------------	------------------------------

Conditions générales de vente

Article 1 - Objet et destination des prestations prévues

1.1 L'entreprise se réserve le droit de modifier les prestations prévues au bon de commande en fonction de son offre et de son état des lieux constatés. Elle s'engage à respecter les délais et les coûts indiqués au bon de commande.

1.2 Les conditions générales de vente et l'interférence de la prestation sont indiquées sur le bon de commande et sur l'offre de devis. Les conditions de vente s'appliquent à toute prestation effectuée par l'entreprise.

1.3 Le bon de commande est le seul document valable pour l'exécution de la prestation. Toute modification doit être faite par écrit et signée par le client et l'entreprise.

1.4 Le bon de commande est valable pendant 30 jours après sa date de validité.

1.5 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.6 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.7 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.8 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.9 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.10 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.11 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.12 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.13 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.14 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.15 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.16 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.17 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.18 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.19 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.

1.20 L'entreprise ne sera pas responsable de la perte ou de l'absence de la prestation si le client ne fournit pas les documents nécessaires à l'exécution de la prestation.



Document de retour ECR FR VL

www.ecr-belgium.be

**DOCUMENT DE RETOUR
A REMPLIR
RETOUR ECR-BELGIUM**

Cylindre de récupération

- Numéro du Cylindre : 105 003- poids : 1,250 kg- Type de Réfrigérant(s) / huile / glycol : R22

Destruction du contenu de ce cylindre en cas :

- que ce document n'est pas complété correctement ou est incomplet
- que le contenu du cylindre est composé de plusieurs gaz réfrigérants
- que le gaz réfrigérant contient trop d'humidité ou d'huile
- le cylindre contient un réfrigérant de composition différente

Vos données

Firme : ADT SERVICE TAMBROT DUISAdresse : RUE F. VAN DER VLIET 94Numéro Postal : 1120Localité : AUSCHENNom demandeur attention : STEFANIA VAN TAMBROTVotre référence sur l'étiquette : BOL COBBINGou BO TOUW 43 TOUW BDLMail adresse : TAMBROT16@MAIL.COMDate : 01/11/2013**ATTENTION !**

Après usage mettez l'étiquette (étiquette ronde blanc/orange) ci-joint au-dessus des robinets. Ceci est obligatoire pour le transport.



Document de retour ECR FR VL

www.ecr-belgium.be

**DOCUMENT DE RETOUR
A REMPLIR
RETOUR ECR-BELGIUM**

Cylindre de récupération

- Numéro du Cylindre : 1903077- poids : 1,100 kg- Type de Réfrigérant(s) / huile / glycol : HVLC ou autre

Destruction du contenu de ce cylindre en cas :

- que ce document n'est pas complété correctement ou est incomplet
- que le contenu du cylindre est composé de plusieurs gaz réfrigérants
- que le gaz réfrigérant contient trop d'humidité ou d'huile
- le cylindre contient un réfrigérant de composition différente

Vos données

Firme : ADT SERVICE TAMBROT DUISAdresse : RUE F. VAN DER VLIET 94Numéro Postal : 1120 BRUXELLESLocalité : BRUXELLESNom demandeur attention : STEFANIA VAN TAMBROTVotre référence sur l'étiquette : BOL COBBINGou RUE DR. TAMBROT 94 1120 BELMail adresse : TAMBROT16@MAIL.COMDate : 01/11/2013**ATTENTION !**

Après usage mettez l'étiquette (étiquette ronde blanc/orange) ci-joint au-dessus des robinets. Ceci est obligatoire pour le transport.

FACTURE



ADT Service

Technique Speciale

BDL LOBBYING

VIA G. VICO 20

00196 ROMA

Tamhret Driss
 Rue Fransiscus Vandevelde 44
 1160 Auderghem
 TVA BE 0568.391.591
 0484/946101
 Adt.technique@gmail.com
 ING BE94 3771 1197 4514

Reference : 004/07/2019

Date : 05/11/2019

N°client : 004 BDL

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT	Prix total HT
----------	-------------	------------------	---------------

1	Fourniture et remplacement de la climatisation avec rétrofit (démontage)		
	Mise en ordre des câblages dans local technique		
2	7 x Model Fujitsu AOYG		
3	Montant total et forfaitaire		8200,00

Total Hors Taxes 8200,00 €

TVA 21 % 1722,00€

Total TTC en euros 9922,00 €

En votre aimable règlement,
 Cordialement,

Conditions de paiement : paiement à réception de facture
 Aucun escompte consenti pour règlement anticipé

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application
 aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dite au créancier en cas de retard de paiement : 40€

ADT SERVICE

N° tva BE 0568.391.591

adt.technique@gmail.com

BB € 3872,00 due 14.10.19
 BB € 6050,00 due 30.10.19